

**Procès Verbal de réunion
Conseil Syndical du vendredi 03 avril 2015**

Date de convocation : 18/03/2015
Lieu de la réunion : bureau du syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil quinze, le vendredi 03 avril, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume, ROUGE Laurent, TRONCHET Laurent
Secrétaire de séance : TRONCHET Laurent

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 09 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur Guillaume MOGENIER, désigné par l'assemblée, préside à la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2014 :

- investissement : - 7 434,90 €
- fonctionnement : + 44 164,35 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2014*

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 44 164,35 € :

Résultat de l'exercice : 23 789,59 €

Résultat antérieur reporté : 20 374,78 €

- un besoin de financement en investissement de 7 434,90 € :

Résultat d'investissement : 96 524,59 €

Résultat antérieur reporté : - 103 316,99 €

Restes à réalisés : - 642,50 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 7 434,90 €*
- *Report en fonctionnement au compte R002 : 36 729,45 €*

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Président donne lecture par article de la préparation budgétaire 2015

Monsieur le Président rappelle que cette préparation budgétaire a été établie en prenant en compte le projet de convention de mise à disposition du service sentier du SIVHG vers la CCMG.

Les charges du personnel titulaire, les charges à caractère général et les emprunts afférent aux actions « sentiers » restent à la charge du SIVHG, qui en demandera contrepartie à la CCMG.

Les charges d'investissement seront intégralement assumées par la CCMG.

Le budget présenté s'équilibre ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 577 985,45 €

Dépenses et recettes d'investissement : 230 781,90 €

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après avoir entendu la présentation du budget 2015 par le Président :

- *Adopte le Budget Primitif 2015,*

5. QUESTIONS DIVERSES

- **DELIBERATION APPROUVANT LE NOUVEAU MONTANT DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA SECURISATION HIVERNALE DE LA ROUTE DE JOUX PLANE**

Monsieur le Président, revenant sur la précédente délibération concernant les modalités de financement des équipements de sécurité de la route de Joux Plane, informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le montant de cet équipement en fonction de la nouvelle convention réalisée par le Conseil Général, qui s'établit comme suit :

67 000€ à la charge du SIVHG (soit 10% du montant Hors Taxe, sur la base prévisionnel des travaux s'élevant à 670 000€ HT)

Concomitamment à cette prise en charge financière, et dans la perspective de la pérennisation de l'ouverture du site nordique de Joux Plane, Monsieur le Président demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental, de tout mettre en œuvre afin qu'aucun déneigement privé ou public ne puisse être réalisé au-delà de la limite du parking de Joux Plane, et ce à partir du dernier week-end du mois de novembre jusqu'à la fermeture du site.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, 5 votes POUR, 2 ABSTENTIONS (Guillaume Mogenier et François-Marie Denambride),

- *Valide les modalités de financement pour la sécurisation hivernale de la route de Joux Plane,*
- *Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de prendre en compte la nécessité de ne pas faire procéder au déneigement au-delà de la limite du parking de Joux Plane*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

• **CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après nomination de Monsieur Patrice Gain au grade d'Attaché Principal, validé en CAP du 26/03/2015, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer le poste afin que l'agent puisse être nommé dans son grade.

Filière : Administrative
 Cadre d'emploi : Attaché
 Grade : Attaché Principal
 Nouvel effectif : un emploi
 Temps : complet

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé*
- *Le tableau des emplois ainsi modifié sera valide à partir du 01 avril 2015*

• **CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE PAR LE CDG**

Monsieur le Président présente la convention d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG de la Haute-Savoie
 Monsieur le Président rappelle que cette convention fait suite à l'adhésion du SIVHG au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 74.

Le Conseil Syndical sollicite par cette convention l'assistance administrative à la mise en œuvre de ce contrat et à sa gestion, conformément au cahier des charges arrêté par CA du CDG.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Valide la convention d'assistance administrative à intervenir avec le CDG 74*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

• **PROJET DE PERENNISATION DU SITE DE JOUX PLANE**

Monsieur le Président revient sur le document « projet de pérennisation du site de Joux Plane », qui a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil afin que ces derniers puissent le présenter auprès de leurs communes respectives.

Le coût de pérennisation du site n'est pas neutre et suggère une augmentation significative des participations communales. Monsieur le Président propose que chacun puisse réfléchir à des solutions alternatives et moins contraignantes d'un point de vue budgétaire.

Une réunion sur ce sujet sera programmée ce printemps

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Président lève la séance

La séance est levée à 19h45

Le Président, Xavier CHASSANG

